



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2014-013**

*** * ***

Objet :

Règlement intérieur du Conseil Municipal.

Délibération affichée le :

L'an deux mille quatorze et le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine à 18h35 – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean Louis - DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc – DURAND Véronique – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie – EDMOND-MARIETTE Gérard – DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : Mme CABOCHE Chrystelle à MATEO Amélie

Convocation du 8 avril 2014

Mme MATEO Amélie est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal en vertu de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

- **APPROUVE** le règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.